



## *Municipalité de Saint-Éloi*

*280, rue Principale Ouest  
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0*

*Tél. : (418) 898-2734*

*Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)*

*Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>*

### Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

# *Joyeux Noël*



### **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour lundi le 6 janvier 2025.

### **LE BUREAU MUNICIPAL EST DÉMÉNAGÉ**

Veillez prendre note que le bureau municipal est déménagé au 280, rue Principale Ouest (anciennement la caisse).

### **FERMETURE POUR NOËL DE VOTRE BIBLIOTHEQUE**

Déjà on parle de Noël ! Votre bibliothèque sera fermée le 25 décembre 2024 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Venez faire le plein de livres le 18 décembre pour vos vacances de Noël. Si vous avez des demandes spéciales, n'hésitez pas à les demander. Passez du bon temps en famille durant les fêtes et au plaisir de vous retrouver le 8 janvier 2025 pour recommencer l'année en beauté. Vos bénévoles.

### **FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI**

Mercredi 25 décembre 2024, il y aura une messe à 10h à la salle Adélarde Godbout.

Veillez prendre note que le bureau de la Fabrique sera fermé les lundis 23 et 30 décembre 2024. De retour le 6 janvier 2025. Passez de Joyeuses Fêtes.



# Rapport municipal de décembre 2024



## **CHEMIN D'HIVER**

Rien à signaler pour le moment pour les chemins d'hiver. Par contre, un membre du conseil informe les conseillers que le chemin des Trois-Roches est rendu impraticable étant donné le nombre de nid de poule. Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demande aux Entreprises S. Desjardins inc. d'aller étendre du sable sur le chemin des Trois-Roches aux endroits problématiques le plus tôt possible.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #292 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025**

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #292 indiquant le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière spéciale, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le taux pour le traitement des eaux usées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

## **TAUX D'INTÉRÊT TAXE ANNUELLE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité à 18%.

## **AUGMENTATION DE SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Attendu que la Directrice générale a fait le tour des Directeurs (trices) généraux (les) des municipalités de la MRC des Basques afin de s'informer de leurs salaires;

Attendu que les Directeurs (trices) Généraux (les) des municipalités de la MRC des Basques gagnent tous plus que la Directrice générale de notre municipalité avec moins d'expérience pour la plupart;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi ajuste le salaire de la Directrice générale pour les années 2025 et 2026 tel que discuter par les membres du conseil. Le tout sera inscrit dans son contrat de travail qui définit les conditions de travail.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #270 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #291 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

## **FRAIS DE CONFIRMATION DE TAXES POUR LES PROFESSIONNELS**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi charge des frais de 25\$ aux professionnels qui désirent obtenir une confirmation de taxes par unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation.

## **FRAIS CONCERNANT LE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU SITUÉ AU 452 ROUTE DE LA STATION**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait une demande auprès d'Hydro-Québec pour faire déplacer un poteau situé au 452, Route de la Station;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu de Bell Canada une évaluation des coûts au montant de 1500\$ plus taxes pour faire l'analyse du dossier;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu de Bell Canada une autre évaluation des coûts estimés au montant de 4750.75 plus taxes pour déplacer leurs fils;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi trouve que l'évaluation des coûts est trop élevée et que le déplacement du poteau ne règlera pas le problème au complet;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi décide de ne pas aller de l'avant dans ce projet.



# Rapport municipal de décembre 2024



## **RÉSOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi remette dans ces chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2024 sera pris pour le rechargement du chemin des Trois-Roches et de la Route Métayer.

## **FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

La Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2025 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

## **ANNULATION RÉSOLUTION #2023-12-214 FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES AUX CONSEILLERS EN ÉTHIQUE (FRAIS JURIDIQUE) ET REMETTRE DANS LE FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a passé une résolution #2023-12-214 concernant un fonds réservé aux dépenses liées aux conseillers en éthique;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi n'était pas obligée de faire une réserve pour ce poste budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2023-12-214 et remet le montant réservé dans le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

## **ANNULATION RÉSOLUTION #2024-07-97**

Attendu que la résolution #2024-07-97 doit être annulée afin de modifier la subvention par laquelle les travaux seront exécutés;

Attendu que les travaux ne seront pas effectués au complet par la TECQ;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2024-07-97 et la remplace par la résolution #2024-12-190 et #2024-12-191.

## **TECQ 2024-2028 / MANDAT INGÉNIEUR / PONCEAU RANG 3 OUEST**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire la rédaction d'un devis pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 3 Ouest. Les travaux seront effectués en 2025. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme TECQ 2024-2028. De plus, la Municipalité demande qu'une estimation du coût des travaux préliminaires soit faites ainsi qu'une estimation des coûts de vos honoraires.

## **PIIRL 2025-2026 / MANDAT INGÉNIEUR / ASPHALTAGE RANG 3 OUEST**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire la rédaction d'un devis pour des travaux d'asphaltage sur le Rang 3 Ouest. Les travaux seront effectués en 2026. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme PIIRL. De plus, la Municipalité demande qu'une estimation du coût des travaux préliminaires soit faites ainsi qu'une estimation des coûts de vos honoraires.

## **PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL**

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.

## **MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de novembre 2024: pour l'année 2023, un montant de 5.22\$ a été taxé et pour l'année 2024, un montant de 2189.49\$ a été taxé et un montant de 370.80\$ a été remboursé à différents propriétaires.



# Rapport municipal de décembre 2024



## **SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SÉBASTIEN GRAVEL ET MADAME STÉPHANIE LEBEL / COMITÉ DE RELANCE / 4 IÈME ANNÉE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la quatrième année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

### **RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a demandé des prix pour le ramonage des cheminées;

Considérant qu'il y a eu trois entreprises qui ont répondu à notre demande ;

Considérant que les entreprises sont les suivants :

ENTREPRISE	COÛT 2025	COÛT 2026	COÛT 2027
JML Ramonage inc.	44\$ + tx	44\$ + tx	44\$ + tx
Ramonage BSL / Frédéric Pilote	65\$ + tx	nil	nil
Ramonage Rimouski	65\$ + tx	66\$ + tx	67\$ + tx

Considérant que JML Ramonage inc. est le plus bas soumissionnaire ;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage JML Ramonage inc. pour les années 2025, 2026 et 2027 pour les montants suivants : 44\$ plus taxes pour chaque année. JML Ramonage inc. devra faire le ramonage, le ramassage des résidus lorsque possible, transmettre un préavis de 24 à 48 heures fourni par la Municipalité, produire les bordereaux et ceci conforme à la demande de la soumission.

### **CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un montant de 60\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour une commandite lors de la fête de Noël qui aura lieu samedi le 7 décembre au Centre Éloisir.

### **BOÎTES AUX LETTRES**

Veuillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

### **CENTRE ALPHA DES BASQUES**

Vous pensez recevoir une tablette Samsung ou Apple pour Noël ?

Vous aimeriez apprendre à l'utiliser?

Nous vous invitons à nous contacter dès le 13 janvier au 418-851-4088 pour vous inscrire à nos ateliers d'initiation à la tablette.

En attendant, le Centre Alpha vous souhaite un Joyeux Temps des Fêtes!

### **GRÈVE POSTE CANADA**

Pendant les perturbations de travail à Postes Canada, la livraison de prestations et services de Service Canada pourrait être retardée (assurance-emploi, Passeport, Sécurité de la vieillesse, etc.).

#### **Solutions :**

- L'utilisation du [dépôt direct](#) et de [Mon dossier Service Canada](#) constitue le moyen le plus rapide et sécuritaire d'éviter les retards.

#### **Questions :**

- Téléphonnez au 1-800 O-Canada (1-800-622-6232) pour obtenir plus de renseignements ou [visitez le site Web de Service Canada.](#)



# Rapport municipal de décembre 2024



## **OFFRE D'EMPLOI / POMPIÈRE OU POMPIER VOLONTAIRE**

Quand tu entends quelqu'un complimenter son amie en lui disant qu'elle est en feu, tu cherches tout de suite un seau pour l'éteindre. Quand ton voisin grille un peu trop fort sa bavette sur le barbecue, tu enjambes la haie de cèdres pour aller arroser son souper. Tu as du nerf, des réflexes allumés, une bonne forme physique et un penchant pour la saine camaraderie? On te veut dans une de notre caserne!

### CONDITIONS

- Demeurer dans un rayon de 15 kilomètres de la caserne
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être en bonne condition physique
- S'engager à suivre la formation de pompier 1 selon la réglementation en vigueur
- Posséder la classe 4A pour la conduite des véhicules d'urgence ou s'engager à l'obtenir
- Aimer les défis et le travail sous pression
- Vouloir travailler en équipe



Présentez-nous votre couleur en faisant parvenir votre CV et une lettre mettant en évidence vos motivations à exercer cette fonction avant **le 25 janvier 2025, 16 h**. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

**Note :** Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

**La formation Pompier I est payée et les pompiers sont rémunérés pour y assister.**

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Rioux, lieutenant au 418-894-5267 ou avec Monsieur Alexandre Perreault, Chef aux opérations - Formation de la Ville de Rivière-du-Loup au 418 867-6644 [alexandre.perreault@villerdl.ca](mailto:alexandre.perreault@villerdl.ca)

## **LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT!**

### **5 bonnes pratiques avec ses appareils électroniques**

#### **1. Réduire**

C'est simple, résister à l'attrait de la nouveauté évite l'extraction de nouvelles matières premières !

#### **2. Choisir durable**

Si l'achat est indispensable, osez l'usager ! On y trouve des appareils de très bonne qualité. Optez pour un appareil durable, facilement réparable et prenez-en soin !

#### **3. Réparer**

Un appareil brisé ou qui fonctionne moins bien n'est pas forcément en fin de vie ! Grâce à la réparation et à des conseils d'entretien, vous pourrez allonger la durée de vie de vos appareils, et augmenter vos économies !

#### **4. Donner**

Un appareil qui fonctionne encore est plus utile s'il est donné à une autre personne (ami, organisme, etc.) que s'il est stocké ou jeté ; et vous faites des heureux !

#### **5. Recycler**

En recyclant nos appareils, nous réutilisons leurs matières et limitons ainsi l'extraction de nouvelles ressources. Apportez-les dans un écocentre ou dans un des points de dépôts de la région.

### **En résumé**

Les appareils électroniques ont un impact trop important pour être pris à la légère. **Renversons la tendance !**

### **Des questions ?**

418 856-2628, option 1 | [co-eco.org](http://co-eco.org) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobs/](https://facebook.com/coecobs/)





## Rapport municipal de décembre 2024



### **COLLECTE DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES / PAPIER DÉCHIQUETÉ ET SACS EN PLASTIQUE**

Plusieurs d'entre vous se sont interrogés sur la manière de déposer le papier déchiqueté dans le bac ou le conteneur de recyclage.

Toutes les matières doivent être placées en vrac dans le bac ou le conteneur de recyclage, sauf pour deux exceptions pour lesquelles nous vous demandons de regrouper la matière et de la placer dans un sac de plastique transparent : le papier déchiqueté et les sacs en plastique.



Pour éviter que le papier déchiqueté ne cause des problèmes lors du tri, il est recommandé de le placer dans un sac de plastique transparent avant de le mettre dans le bac de recyclage ou le conteneur. Cela permet de contenir les morceaux de papier et de faciliter le traitement.

Nous vous demandons de procéder de la même manière pour les sacs en plastique. Lorsque vous déposez vos sacs en plastique dans le bac de recyclage ou le conteneur, nous vous demandons de les regrouper dans un seul sac. MRC des Basques.

### **NE LAISSEZ PAS LE FEU GÂCHER VOTRE TEMPS DES FÊTES!**

Les risques d'incendie demeurent présents, surtout durant la période des fêtes. Les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous rappellent les conseils de prudence suivants.

#### **L'avertisseur de fumée**

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile. Remplacez la pile si elle est faible ou morte.
- Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans.
- N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

#### **Le sapin de Noël naturel**

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

#### **Les lumières décoratives**

- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur.
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées. Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

#### **Les chandelles**

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable. Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour plus d'information sur les mesures à prendre pour se protéger contre les incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca) à la section *Sécurité incendie*.

